



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations**

# **Quartiers en Vacances**

## **Appel à projets 2021**

### **Contexte**

Dans le contexte sanitaire exceptionnel que connaît notre pays depuis plusieurs mois, qui se double désormais d'une crise économique de grande ampleur, les actions **en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville** prennent une importance accrue.

En 2020, l'État a notamment soutenu et accompagné la mise en place des Plans Quartiers d'été et Quartiers d'automne sur les quartiers Politiques de la ville breilliens.

Cette initiative nouvelle a rencontré un réel succès auprès des habitants des quartiers et notamment des enfants et des jeunes.

En 2021, il est proposé de poursuivre cette dynamique en initiant **l'appel à projets départemental « Quartiers en Vacances »** (\*).

(\* Il n'y aura pas d'appel à projets spécifique Ville Vie Vacances en 2021.

### **Objectifs du dispositif**

L'enveloppe financière « Quartiers en Vacances 2021 » a pour vocation de financer des **actions à destination des enfants, des jeunes et des familles habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Ille-et-Vilaine** durant les périodes de vacances scolaires.

Les objectifs sont les suivants :

- Contribuer à une offre éducative coordonnée et lisible pour chacun des quartiers (offre de mini-séjours et offre de loisirs de proximité) ;
- Permettre une offre de loisirs variée et continue (y compris en août) sur les temps de vacances, et financièrement accessible aux familles ;
- Animer l'espace public au bénéfice de tous les habitants.

### **Les actions financées**

Les dossiers déposés devront s'inscrire dans l'un des deux axes suivants :

#### **1- Mini-séjours :**

- Les mini-séjours ont une durée de **3 nuits maximum** ;
- Ils doivent concerner les jeunes de 11 à 18 ans ;
- Les mini-séjours organisés **en dehors des quartiers** seront privilégiés, en ce qu'ils permettent une ouverture des jeunes au monde extérieur.

#### **2- Offre de loisirs de proximité :**

- Les actions se situent dans le quartier : soit sur l'espace public, soit au sein des structures ;
- Les actions peuvent être sportives et/ou culturelles ;
- Les actions sont à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.

*Une attention particulière sera portée :*

- à la *mixité filles-garçons*,
- à la *dimension éducative des projets proposés*,
- à la *co-construction des projets avec les enfants et les jeunes*.

1

## Conditions d'éligibilité

- Les actions doivent être menées pendant les périodes de vacances scolaires de printemps, d'été ou d'automne 2021 ;
- Le seuil minimal de subvention est de 1.500€ ;
- Les associations qui seront soutenues au titre de « Quartiers en Vacances » s'engagent à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République.

## Calendrier

Les commissions de sélection se réuniront en mars, en mai et en septembre 2021.

### Trois dates limites sont à retenir :

→ **VENDREDI 5 MARS 2021**

**!! dernier délai pour les actions se déroulant sur les vacances de printemps !!**  
Les dossiers reçus jusqu'à cette date seront étudiés à la commission de mars.

→ **VENDREDI 30 AVRIL 2021**

**!! dernier délai pour les actions se déroulant sur les vacances d'été !!**  
Les dossiers reçus entre le 5 mars et cette date seront étudiés à la commission de mai.

→ **VENDREDI 30 JUILLET 2021**

**!! dernier délai pour les actions se déroulant sur les vacances d'automne !!**  
Les dossiers reçus entre le 30 avril et cette date seront étudiés à la commission de septembre.

## Dépôt des dossiers

1/ Le dépôt des dossiers s'effectue de manière entièrement dématérialisée sur **le portail DAUPHIN**. Le dossier dématérialisé est conforme au CERFA 12156\*05.

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue en cliquant ici : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Les documents joints peuvent vous aider lors de votre saisie sur DAUPHIN.

**Une cellule support** est également à votre service pour toute question relative à la saisie de votre dossier  
Par téléphone : 09 70 81 86 94 / Par mail : [support.P147@proservia.fr](mailto:support.P147@proservia.fr)

### POINTS DE VIGILANCE :

- Concernant l'intitulé du projet, préciser « **Quartiers en vacances** ».
- Concernant la sélection du Contrat de Ville, indiquer « **35 – Hors Contrat de Ville** ».
- Concernant le budget prévisionnel de l'action :
  - Sélectionner le millésime « **2021** »,
  - **Saisir l'intégralité de la subvention** demandée sur la ligne 74 : saisir "35" et sélectionner dans le menu déroulant « **35-ETAT-POLITIQUE-VILLE** ».

2/ A l'issue de votre saisie, vous recevrez un mail confirmant l'enregistrement de votre demande de financement avec en pièce jointe le dossier CERFA récapitulatif de votre demande.

Le CERFA sera alors à transmettre par mail à la mission politique de la ville de la DDCSPP 35 ([ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr)).

Pour toute question relative à l'élaboration de votre projet (objet, objectifs, partenariats, financements, etc.), vous pouvez adresser un mail à : [ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Si votre question concerne la saisie dématérialisée sur la plate-forme DAUPHIN ou le versement de la subvention, vous pouvez contacter : Mme Eliane BELLESSERT au 02.99.28.36.73 ou par mail : [ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr)